



## POURQUOI LA GRANDE COLLECTE ?

Par son ampleur et sa durée, la Première Guerre mondiale a touché l'ensemble de la population française, suscitant la rédaction de multiples documents d'archives personnelles : correspondances entre les soldats et leurs proches, carnets de croquis pris sur le vif au milieu des combats, souvenirs écrits après la guerre... Ces documents d'archives privées, auxquels s'ajoutent parfois des souvenirs familiaux, complètent les collections déjà conservées dans le réseau des archives et des bibliothèques publiques.

## Contacts presse

VILLE DE VICHY

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Dominique Lapranpe

04 70 30 17 02

Marie-Bénédicte Reynard

04 70 30 55 12

communication@ville-vichy.fr

[www.ville-vichy.fr](http://www.ville-vichy.fr)

VILLE DE VICHY

# CENTENAIRE DE LA GUERRE DE 14-18

La Grande Collecte,  
le 14 novembre 2014

En cette année de commémoration du centenaire de la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale, le Ministère de la Culture et de la Communication, le Réseau des Archives de France, la Bibliothèque Nationale de France et la Mission du Centenaire organisent une *Grande collecte*, à destination des particuliers détenteurs de documents relatifs à la période 1914 -1918.

## Faire prendre conscience de la valeur familiale et historique de ses souvenirs

La Ville de Vichy s'associe à cette opération : le vendredi 14 novembre 2014, son service Archives municipales recueillera et numérisera correspondance, carnets, dessins ou photographies des vichyssois et de leurs proches qui ont participé à la Grande Guerre ou vivaient à Vichy à cette période.

➔ Rendez-vous aux Archives de la Ville de Vichy,  
rue des Ecoles (entrée école maternelle Sévigné) – Tél. 04 70 30 17 86  
vendredi 14 NOVEMBRE 2014  
de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

## Une part de l'histoire de France !

Une telle opération permet de connaître et répertorier ces souvenirs. Elle permet également à chacun de se renseigner sur la valeur historique et la conservation de tels documents privés. Selon leur intérêt pour l'histoire locale, ils pourront, avec l'accord des propriétaires, être partiellement numérisés.

➔ Un florilège des documents les plus significatifs sera mis en ligne sur le site [lagrandecollecte.fr](http://lagrandecollecte.fr).

## Questions / réponses



### **Comment juger de l'intérêt historique de mes documents ?**

Un premier critère à prendre en compte est celui de l'authenticité et de l'originalité : un carnet autographe dont vous connaissez le contexte de rédaction, a plus de valeur qu'un numéro de *l'illustration*, journal tiré à des centaines de milliers d'exemplaires et déjà conservé dans les services publics. Pour le reste, le responsable du point de collecte saura vous montrer dans quelle mesure le document que vous lui apportez ajoute à notre connaissance de l'histoire de la Grande Guerre, sous tous ces aspects. En tous les cas, ne méprisez pas la valeur familiale et intime de ces souvenirs : vos descendants, auxquels vous les transmettez, pourront être heureux d'en hériter.

### **Les souvenirs que j'ai sont imprécis... ou je n'ai aucun souvenir relatif à ces objets.**

Dans la mesure du possible, efforcez-vous avant votre visite de retrouver au minimum l'identité du personnage auquel se rattachent les documents que vous apportez. S'il a été soldat, vous pouvez pour cela consulter [le site « Mémoire des hommes »](#), ou bien le site du Grand Mémorial (à partir du 11 novembre 2014), ou bien encore les registres matricules du recrutement conservés aux Archives de votre département, et parfois déjà mis en ligne.

### **Comment procéder si je souhaite donner ces documents au point de collecte ?**

Les services d'Archives départementales et municipales sont habilités à recevoir en don ou en dépôt les archives privées. Si vous souhaitez effectuer un don ou un dépôt, prévenez-en le responsable du site de collecte dans lequel vous vous rendrez : il saura vous conseiller sur la démarche à suivre.

### **Le personnel du point de collecte est-il tenu de numériser tout ce que j'apporterai ?**

Les personnes qui vous accueilleront pourront vous proposer une numérisation totale ou partielle, si l'intérêt pour l'histoire locale ou nationale de l'ensemble le justifie. Cette numérisation n'est cependant pas un droit.

### **Puis-je apporter des objets ?**

La Grande Collecte est prioritairement destinée à la collecte des documents : images, lettres, carnets. Si vous souhaitez donner ou déposer des objets souvenirs de la Première Guerre mondiale, il est préférable de contacter des institutions spécialisées comme le musée de l'Armée à Paris, l'Historial de la Grande Guerre à Péronne (Somme) ou le musée de la Grande Guerre du pays de Meaux (Seine-et-Marne).